

Date de dépôt : 7 janvier 2019

Rapport

de la commission de l'enseignement, de l'éducation, de la culture et du sport chargée d'étudier la proposition de motion de M^{mes} et MM. Nathalie Fontanet, Murat Julian Alder, Pierre Conne, Alexis Barbey, Céline Zuber-Roy, Jean Romain, Raymond Wicky, Lionel Halpérin, Patrick Malek-Asghar, Patrick Saudan, Jacques Béné, Bénédicte Montant, Nathalie Hardyn, Alexandre de Senarclens, Gabriel Barrillier pour des vacances de Pâques plus longues et des ponts

Rapport de majorité de M^{me} Patricia Bidaux (page 1)

Rapport de première minorité de M. Olivier Baud (page 14)

Rapport de seconde minorité de M^{me} Marjorie de Chastonay (page 26)

RAPPORT DE LA MAJORITÉ

Rapport de M^{me} Patricia Bidaux

Mesdames et
Messieurs les députés,

La commission de l'enseignement s'est réunie à trois reprises (le 26 septembre, le 17 octobre et le 14 novembre 2018) sur ce sujet sous la présidence de M. Murat Julian Alder et de M^{me} Marjorie de Chastonay.

Les procès-verbaux ont été tenus par M. Sylvain Maechler, qu'il soit remercié pour son excellent travail.

TRAVAUX DE LA COMMISSION

Préambule de l'auteur

Afin d'éclaircir la lecture du présent rapport de majorité, l'auteure précise que le 19 septembre 2018, la commission a choisi d'aborder la M 2328 (déposée le 5 avril 2016 par les Verts) en même temps que la M 2376 (déposée le 13 mars 2017 par le PLR) car toutes deux traitent du même sujet. Le 17 octobre 2018, les Verts décident de retirer la M 2328.

26 septembre 2018 – Audition de la FAPEO : M^{me} Anne Thorel Ruegsegger, secrétaire générale, et M. Xavier Barbosa, membre du comité

M^{me} Thorel Ruegsegger (secrétaire générale de la FAPEO) indique qu'un membre de la FAPEO aurait souhaité être présent mais cela n'a pas été possible. Elle se présente en leur nom également. Elle explique que les parents sont depuis longtemps intéressés par les horaires scolaires. Elle expose que les horaires actuels sont déséquilibrés et qu'il est difficile pour certains élèves de terminer l'année dans de bonnes conditions. Elle indique que les adultes peuvent s'organiser en fonction du rythme d'apprentissage des enfants. Les deux associations soutiennent un rythme de 7-8 semaines suivies de 2 semaines de pause.

Questions des commissaires :

Un député Vert demande si une consultation au sein de la FAPEO a eu lieu ou si la position est celle du comité uniquement et si les enseignants ont été partenaires de la démarche. Il demande des précisions sur la question de l'égalité des chances en lien avec les rythmes scolaires.

Il lui est répondu qu'un processus interne a été mis en place et que le rythme proposé a été approuvé par les membres de la FAPEO mais que les parents doivent encore être amenés à savoir ce qui est attendu d'une telle discussion. Le texte a été écrit en collaboration avec la FAMCO, l'ASPG, et l'UNION. Les deux premiers n'ont pas signé le texte. Pour ce qui est des élèves les plus fragilisés, le rythme scolaire a un impact sur les apprentissages surtout pour les élèves à besoins spécifiques. L'amélioration des rythmes scolaires améliore l'apprentissage de tous les élèves.

M. Xavier Barbosa (membre du comité de la FAPEO) souligne que la décision a été prise il y a déjà plusieurs années.

Un député PLR relève que la motion 2376 propose que les vacances de Pâques passent à deux semaines. Mais demande si la FAPEO souhaite qu'elles soient indépendantes des fériés de Pâques.

M^{me} Thorel Ruegsegger explique que les membres de la FAPEO ne se sont pas positionnés à ce sujet. Le comité pense qu'il est nécessaire de détacher les vacances de printemps des fêtes de Pâques afin d'équilibrer l'écart les vacances de Pâques et les vacances d'été.

Le même député demande si cela ne risque pas d'entraîner un rythme scolaire haché, alors que l'organisation actuelle est la même depuis longtemps.

Il lui est répondu qu'il est nécessaire d'avoir une discussion sur les rythmes scolaires de manière globale.

Un député socialiste demande l'avis de la FAPEO suite à l'étude du SRED qui conclut que les parents sont satisfaits des vacances actuelles et qu'ils souhaitent ajouter les ponts. Il souligne également, les problématiques liées à l'intervalle entre vacances d'automne et Noël, à la diminution éventuelle des vacances d'été et à celle de parents qui devront prendre des congés afin de faire face aux vacances qui ne seraient plus liées aux fériés de Pâques dans la M 2328 et demande l'avis de la FAPEO.

M. Barbosa insiste que pour la FAPEO, l'important est d'avoir une discussion sur les rythmes scolaires. Ils sont favorables à une diminution des vacances d'été en cas de changement de rythme. Il relève que la problématique de la longueur de l'intervalle entre vacances d'automne et celles de Noël méritera également une discussion.

M^{me} Thorel Ruegsegger souligne que la discussion sur les vacances d'automne ne concerne pas les motions. Elle ajoute qu'ils préfèrent la motion qui prône des vacances de printemps. Concernant l'étude de la SRED, elle précise que les rythmes d'apprentissage favorables aux élèves n'étaient pas l'objet du sondage.

Un commissaire PLR demande si la réflexion sur les rythmes scolaires est achevée, il relève également que dans les enquêtes les parents questionnés n'ont pas les mêmes souhaits que l'intérêt de l'apprentissage des enfants. Il demande s'il pourrait être opportun de déplacer les vacances de février au mois de mai lorsqu'elles sont proches des vacances de Pâques. Pour sa part, il reste charmé par la fluctuation des dates de Pâques et des vacances qui les accompagnent.

M^{me} Thorel Ruegsegger répond que les vacances de février sont fixées par le DIP en concertation avec les autres cantons. La perturbation causée par un changement entre jours fériés de Pâques et vacances sera certainement

présente mais c'est une question d'habitude. Ils ne demandent pas de supprimer les vacances de février mais d'avoir une réflexion globale sur les rythmes.

Le même commissaire demande de qui l'on se soucie, des parents ou des enfants.

M. Barbosa indique qu'il s'agit davantage de la volonté des parents. Il pense que si les vacances sont modifiées, les autres structures devront aussi s'adapter.

Le président souligne que, en raison des fêtes judiciaires, il pense que de décaler de manière rigide Pâques et la pause de printemps n'est pas adéquat. Il propose d'octroyer deux semaines à Pâques et de faire les ponts. Il propose donc de prendre la proposition PLR et d'y ajouter une clause lorsque la date de Pâques est située à plus de dix ou onze semaines de la fin de l'année scolaire. Le Conseil d'Etat pourrait alors déplacer de manière exceptionnelle les vacances de Pâques afin de respecter les rythmes scolaires mentionnés et demande l'avis des représentants de la FAPEO.

Pour M^{me} Thorel Ruegsegger cela n'aborde pas la question des rythmes scolaires qui seraient alors tributaires d'une décision du Conseil d'Etat. Une partie de la population n'a pas la possibilité de prendre les ponts.

Un député PLR demande si la FAPEO est proche de la M 2328 et s'il y a eu une discussion avec les parents concernant le rythme 7-8 semaines, en termes d'accompagnement des parents et de prise en charge des enfants.

M^{me} Thorens Ruegsegger confirme que les discussions ont eu lieu. La conclusion étant de ne pas augmenter le nombre de vacances mais d'en modifier leur organisation.

Un commissaire PLR demande quelle est la position des parents et fait remarquer que la commission ne travaille pas sur les rythmes scolaires actuellement.

M^{me} Thorel Ruegsegger et M. Barbosa indiquent que la M 2328 sur les vacances de printemps leur conviendrait.

Audition de M^{me} Emery-Torracinta, conseillère d'Etat au département de l'instruction publique

M^{me} Emery-Torracinta indique que dès que l'on aborde les vacances scolaires, il est difficile d'arriver à un consensus. En février 2015, le parlement a refusé une motion qui en parlait. La discussion sur le mercredi matin avait déjà soulevé des questions sur les rythmes scolaires de la part des parents. Pour ce qui est du rythme scolaire, il est lié au rythme de la société.

L'enquête menée a été faite non pas sur les rythmes scolaires mais sur les besoins des familles (<https://www.ge.ch/document/vacances-scolaires-geneve/telecharger>, du 16 janvier 2017). Il en ressort une difficulté organisationnelle pour les familles en cas de changement de vacances, notamment en été. Elle fait mention des $\frac{3}{4}$ de parents satisfaits. Réponses qu'il faut nuancer car pour $\frac{1}{3}$ les vacances d'été sont trop longues, il y a également une distinction selon le pays d'origine des familles prêtes à changer les vacances de Pâques pour des vacances de printemps, dont la moitié sont prêtes à les modifier. **Les familles ont plébiscité à 80%, les ponts.** Réduire d'une semaine les vacances d'été pose moins de problèmes que de deux.

Elle poursuit, indiquant qu'il n'est pas possible de changer le calendrier des vacances scolaires sans tenir compte de la société. Ledit calendrier doit également tenir compte des contraintes du DIP (travaux à effectuer l'été lorsque les bâtiments sont vides). **Plus l'interruption dans le rythme scolaire est longue, plus ont péjorent l'apprentissage des élèves qui ont des difficultés.** Le DIP débute une réflexion à ce sujet pour proposer des ajustements aux élèves.

M^{me} Emery-Torracinta explique que l'on ne peut rajouter des vacances qu'en les compensant. **Elle indique que ce qui est possible à court terme si le parlement souhaite aller en ce sens serait que les ponts soient faits à l'école primaire, en particulier celui l'Ascension. Elle souligne qu'il y a une vraie demande des familles. Elle ajoute qu'il est possible d'ajouter trois jours à Pâques et de raccourcir d'une semaine les vacances d'été.** Elle précise que cela ajouterait une semaine sur la période allant de la rentrée scolaire à Noël, mais qu'il y aurait le pont du Jeûne genevois. Elle souligne être opposée au découplage des fêtes religieuses des vacances de Pâques et de printemps, car il faut tenir compte du fait que la majorité des familles comptent sur ces jours fériés pour la garde des enfants. Elle précise qu'il faudra une consultation large des partenaires.

Questions des commissaires

Un commissaire socialiste demande s'il a été envisagé de déplacer les vacances de Pâques en fonction de l'intervalle entre Pâques et les vacances d'été. Il souligne qu'il serait excessif de considérer l'enquête SRED comme validant le statu quo étant donné la manière dont les questions étaient formulées.

M^{me} Emery-Torracinta précise qu'au moment de l'enquête, le DIP n'avait pas la perspective de raccourcir les vacances d'été. L'enquête est très

sérieuse, mais elle a déplu aux associations de parents quant aux résultats. Le problème des vacances de Pâques se pose lorsqu'elles ont lieu tôt.

Le même député souligne que ces propos n'étaient pas défavorables au sondage. Il ajoute que les résultats auraient pu être différents selon la période choisie (enquête menée sur mai/juin).

Il lui est répondu que les dates ont été choisies volontairement quant à la problématique de l'organisation des vacances d'été.

Un député Vert précise que la M 2328 aborde les besoins spécifiques de l'élève et maintient les fériés de Pâques. La réflexion devrait avoir lieu dans le cadre de l'école inclusive. Il demande si le DIP attend une proposition du parlement dans le cadre des groupes de travail. Il souligne que certains parents ne peuvent pas prendre de pont et demande ce qu'il se passerait pour ces enfants.

M^{me} Emery-Torracinta relève que la proposition pourrait raccourcir les vacances de printemps d'une semaine, or **le délai pour une vraie pause pour les élèves est de deux semaines**. Si l'on souhaite deux semaines de vacances de printemps, il faudra compenser de 10 jours sur les vacances d'été.

M^{me} Prunella Carrard (secrétaire générale adjointe du DIP) rappelle qu'en premier lieu il y a eu l'enquête puis le DIP a travaillé à l'interne afin d'analyser l'impact sur le DIP. Les partenaires n'ont pas eu de position commune malgré des réflexions allant dans le même sens. Elle avait alors indiqué que le Grand Conseil allait se saisir de ces deux motions, et qu'avant de se lancer dans une large consultation avec les partenaires ils souhaitaient connaître la position du Grand Conseil pour ensuite aller de l'avant. Ils sont donc dans l'attente de la posture du Grand Conseil quant à ces deux motions afin de peut-être pouvoir débiter un processus de consultation plus large.

M^{me} Emery-Torracinta rappelle qu'une motion similaire avait été refusée en 2015. Concernant les ponts, il y a lieu de consulter les partenaires.

Un député MCG soulève la question des familles monoparentales. Il pense qu'une augmentation des congés permettrait une meilleure répartition de la garde entre les deux parents. Il se dit favorable à deux semaines à Pâques ainsi qu'aux ponts. La discussion avec les partenaires nécessite de nombreuses années avant la mise en œuvre.

M^{me} Emery-Torracinta indique qu'il sera difficile de mettre tout le monde d'accord sur la question des vacances. La modification des vacances d'été ne peut se faire sans consultation des employeurs, puisque les apprentissages seront concernés tout comme les organisateurs d'activités ou de séjour de vacances.

Un commissaire UDC demande quelles sont les réflexions dans les autres cantons et quel serait le délai nécessaire pour mettre les acteurs autour de la table et arriver à un résultat.

M^{me} Emery-Torracinta explique que traditionnellement il est évité de faire coïncider les vacances de février entre les cantons romands (en particulier pour GE et VD). Une consultation peut être relativement rapide.

Un commissaire EAG demande si le DIP a des chiffres relatifs à de l'absentéisme au moment des ponts. Pour lui, la motion 2328 ne bouleverse pas complètement l'état actuel. Raccourcir les vacances d'été ne résout en rien la problématique des rythmes scolaires ni celle des vacances de février qui ont lieu dans un délai relativement court (5 semaines) après les vacances de Noël. Noël et les 8 semaines l'été ne doivent pas être remis en cause. EAG rejettera les deux motions.

M^{me} Emery-Torracinta indique que le primaire est concerné à hauteur de 10 à 30% par l'absentéisme durant les ponts et fait remarquer qu'il y a une augmentation des « malades » à ce moment-là.

Un député Vert propose un nouveau gel de la M 2328 ainsi que celui de la M 2376 dans l'attente du processus de consultation.

Un député PDC indique que sur le principe le PDC est favorable à la M 2376 mais s'il y a gel pour permettre au DIP de faire d'autres propositions, le PDC pourrait l'accepter.

M^{me} Emery-Torracinta indique qu'il n'y a pas d'autre proposition que d'enlever une semaine aux vacances d'été et d'aller dans le sens de la M 2376.

Un député socialiste informe qu'il faudrait avancer et constate que le groupe de travail ne s'est réuni que trois fois en 20 mois et attend les conclusions et les orientations du parlement. Repartir sur un gel ne serait pas adéquat. Elle souligne que le parti socialiste est favorable à la solution pragmatique de M^{me} Emery-Torracinta.

Un député EAG relève qu'EAG n'est pas opposé à l'octroi de pont mais pas à la logique d'apothicaire de devoir compenser ailleurs. Il pense que d'offrir les jours de ponts ne bouleverserait pas les choses car en donnant ces deux jours on n'enlèverait rien aux enseignements des élèves.

M^{me} Emery-Torracinta fait remarquer que pour le secondaire, de ne pas compenser les ponts pose un problème pour les enseignements du jeudi. Elle souligne que le Département ne va pas octroyer des jours de vacances gratuitement aux enseignants sachant que le système actuel convient.

17 octobre 2018 – Discussion de la commission

Un député Verte indique que les Verts proposent de modifier les deux invites de la M 2328 : invite le Conseil d'Etat à fixer les vacances de printemps de manière flexible et de façon à respecter les rythmes scolaires lorsque Pâques est situé à plus de 10 ou 11 semaines de la fin de l'année scolaire.

Un député PDC propose de maintenir la motion 2376 en ajoutant la flexibilité proposée par le député Vert.

Pour un député EAG, il est difficile d'avancer au coup par coup et souhaite voir l'amendement proposé écrit. Il relève que de diminuer d'une semaine les vacances d'été se traduira par une diminution de la pause estivale pour les enseignants à 5 semaines, ce qui pourrait mettre en cause la santé des enseignants.

Un commissaire PLR relève que le PLR n'est pas favorable à l'amendement des Verts et ne pense qu'il faut changer les choses.

Un député socialiste souligne que les socialistes soutiennent la proposition du département.

Un commissaire Vert indique que la motion 2328 pourrait être retirée. Les Verts ne sont pas convaincus par la motion PLR et rejoint le PS.

Un député PDC précise que le PDC soutiendra la M 2376, mais relève tout de même la nécessité de mener une réflexion sur les rythmes scolaires.

Un député PLR souligne que, mis à part les vacances de Pâques, il y a presque toujours 8 semaines et que cela correspond au rythme bienvenu pour les élèves. Il pense que la proposition d'ajout de jours au moment des ponts et de raccourcir les vacances d'été pourrait être une bonne chose pour les élèves.

Un député socialiste propose de déplacer tous les jours de vacances après les dates de Pâques lorsque l'intervalle entre Pâques et l'été est trop long. Il estime que les ponts ne sont pas un enjeu pour l'enfant.

Un député Vert relève qu'en 4 jours un enfant ne se repose pas.

Un commissaire EAG ne pense pas qu'il y ait d'impératif par rapport aux ponts. Il fait remarquer que la diminution de vacances d'été n'était pas majoritaire dans les sondages. Il n'est pas opposé à l'allongement des vacances de Pâques sans toucher à la durée des vacances d'été.

M^{me} Emery-Torracinta explique qu'il y a des besoins différents entre les différents acteurs. Le rythme idéal pour les enfants ferait que le système serait complètement déconnecté des habitudes historiques. Elle souligne les nombreuses contraintes organisationnelles en cas de diminution trop

drastique des vacances d'été. Elle indique que le département souhaite voir dans quel sens veut aller la commission puisqu'ils se sont engagés à travailler avec les partenaires externes. Si le Parlement va dans le sens d'une modification, ils pourront consulter plus largement la population et les employeurs notamment. Elle relève l'absentéisme marqué des élèves du primaire le vendredi de l'Ascension. **Elle est donc plutôt favorable à la motion PLR par pragmatisme.** Elle revient sur la proposition socialiste. Elle indique qu'il ne faudrait cependant pas recommencer le vendredi. **Elle propose alors de ne pas donner le pont du Jeûne Genevois qui vient vite en début d'année, afin de ne pas recommencer le vendredi après Pâques.**

Un député socialiste propose d'amender la M 2376 dans le sens du département.

Pour un député MCG, les deux semaines de vacances à Pâques vont poser un problème aux familles précarisées et monoparentales qui devront faire garder leurs enfants.

Il lui est répondu qu'il y aura une semaine de moins l'été.

Un député socialiste propose l'amendement suivant :

« ...en :

- *fixant les vacances de Pâques à partir du Vendredi Saint, suivi de deux semaines complètes ;*
- *accordant congé aux élèves le vendredi qui suit le jeudi de l'Ascension ;*
- *réduisant d'une semaine la durée des vacances d'été (rentrée une semaine plus tôt). »*

14 novembre 2018 – Suite des discussions de la commission

Le président rappelle que la motion 2328 a été retirée, que le but initial de la M 2376 est de diminuer d'une semaine les vacances d'été compensée par les ponts de l'Ascension et du Jeûne genevois et des vacances de Pâques plus longues.

Un commissaire socialiste rappelle son amendement énoncé le 17 octobre soit :

« ...en :

- *fixant les vacances de Pâques à partir du Vendredi Saint, suivi de deux semaines complètes ;*
- *accordant congé aux élèves le vendredi qui suit le jeudi de l'Ascension ;*

- *réduisant d'une semaine la durée des vacances d'été (rentrée une semaine plus tôt). »*

Un député Vert demande de préciser si la semaine de vacances d'été retirée le serait en août.

Le président relève que les fêtes judiciaires débutent 7 jours avant Pâques pour finir 7 jours après, et soulignent que des milliers de personnes sont concernées.

M^{me} Emery-Torracinta précise que, s'il faut raccourcir les vacances d'été, cela ne peut se faire qu'à la fin pour ne pas prolonger l'intervalle entre Pâques et l'été. Elle indique qu'il y aura une large consultation auprès de milieux concernés et que cette motion donne la tendance du parlement.

Un député PLR fait remarquer que l'amendement proposé est intéressant, car il réduit l'intervalle entre Pâques et l'été. Mais, pour sa part, ne souhaiterait rien changer au système actuel.

Vote :

Le président met aux voix l'amendement du PS :

« ...en :

- fixant les vacances de Pâques à partir du Vendredi Saint, suivi de deux semaines complètes ;
- accordant congé aux élèves le vendredi qui suit le jeudi de l'Ascension ;
- réduisant d'une semaine la durée des vacances d'été (rentrée une semaine plus tôt). »

Oui : 12 (3 S, 1 Ve, 2 PDC, 3 PLR, 1 UDC, 2 MCG)

Non : 2 (1 EAG, 1 PLR)

Abstentions : 1 (1 Ve)

La motion est amendée en ce sens.

Le président met aux voix la M 2376 amendée :

Oui : 9 (3 S, 2 PDC, 1 PLR, 1 UDC, 2 MCG)

Non : 4 (1 EAG, 1 Ve, 2 PLR)

Abstentions : 2 (1 Ve, 1 PLR)

La M 2376 est acceptée telle qu'amendée.

Catégorie préavisée : II 40 min.

Commentaires de la rapporteure

Mesdames les députées et Messieurs les députés, la M 2376 amendée permettrait aux élèves d'avoir un vrai répit de deux semaines entre les vacances de Pâques et celles de l'été grâce à des vacances de Pâques plus longues. Le pont de l'Ascension ajouterait une pause durant cette période bien souvent longue. Ceci sans pour autant péjorer l'apprentissage, le nombre de jours d'enseignement annuel étant totalement respecté en diminuant d'une semaine en août les vacances d'été pour compenser.

La commission vous remercie de bien vouloir accepter cette motion telle qu'amendée en commission et qui donne le signal attendu par le DIP.

Proposition de motion (2376-A)

pour des vacances de Pâques plus longues et des ponts

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- l'enquête menée par le service de recherche en éducation (SRED) dans le cadre du mandat qui lui a été confié par le DIP de réaliser une enquête auprès des familles genevoises ayant au moins un enfant scolarisé dans les écoles publiques genevoises de l'enseignement obligatoire et secondaire II, afin de déterminer les difficultés qu'elles rencontraient dans l'organisation des vacances scolaires, leur avis sur leur répartition actuelle et leurs souhaits quant à une éventuelle modification ;
- le résultat de cette enquête rendue en janvier 2017¹ et dans laquelle il est dit que :
 - la plupart des familles souhaitent que les vendredis qui suivent des jeudis fériés (Ascension, Jeûne genevois) soient des jours de congé pour les élèves ;
 - s'il était envisagé de modifier la durée des périodes de vacances scolaires, la formule qui aurait le moins d'impact en termes d'organisation sur les familles serait une semaine de moins en été et une semaine de plus à Pâques ;
- que le canton de Genève se situe dans la moyenne nationale avec 13,5 semaines de vacances annuelles accordées aux élèves et qu'il n'y a pas lieu de modifier cette durée ;
- que tout octroi de jours de vacances supplémentaires devra donc être compensé ;
- que l'absentéisme en classe est extrêmement élevé les vendredis qui suivent les jeudis fériés (Ascension, Jeûne genevois) de même que le lundi, le mardi et le mercredi matin précédant les vacances de Pâques ;
- que, selon le calendrier des vacances scolaires et la date à laquelle tombent les fêtes de Pâques, la période scolaire entre la fin des vacances de Pâques et le début de celle d'été peut aller jusqu'à 13 semaines ;

¹ <http://www.ge.ch/recherche-education/welcome.asp>

- que cette longue période sans pause est susceptible d’entraîner une fatigue excessive des élèves ;
- que l’octroi d’un jour de congé supplémentaire le vendredi suivant le jeudi de l’Ascension permettrait aux élèves de faire une pause entre les vacances de Pâques et la pause estivale ;
- que la majorité des cantons suisses ont deux semaines de vacances à Pâques (sauf BS, TI et VS) ;
- que la majorité des cantons ont des vacances d’été d’une durée de 4 et 6 semaines et que le canton de Genève fait partie, aux côtés des cantons du Tessin et de Fribourg, des 3 cantons qui accordent le plus de semaines de vacances en été (10 semaines pour le Tessin, 8 semaines pour Fribourg et Genève) ;
- qu’il est souvent difficile pour les parents d’occuper leurs enfants pendant toute cette période, eux-mêmes ne bénéficiant pas d’autant de vacances ;
- qu’une semaine de vacances de moins en été pourrait soulager les familles en termes d’organisation ainsi que financièrement ;

invite le Conseil d’Etat

à modifier la grille des jours de congé et les vacances scolaires des élèves du canton de Genève afin de tenir compte des résultats de l’enquête communiqués par le SRED au mois de janvier 2017 en :

- fixant les vacances de Pâques à partir du Vendredi Saint, suivi de deux semaines complètes ;
- accordant congé aux élèves le vendredi qui suit le jeudi de l’Ascension ;
- réduisant d’une semaine la durée des vacances d’été (rentrée une semaine plus tôt).

Date de dépôt : 7 janvier 2019

RAPPORT DE LA PREMIÈRE MINORITÉ

Rapport de M. Olivier Baud

Mesdames et
Messieurs les députés,

Pourquoi s'opposer à des vacances de Pâques plus longues et des ponts ? Essentiellement à cause du fait – et c'est précisément ce que s'abstient de mentionner le titre de la proposition – que les vacances d'été seraient en conséquence amputées d'une semaine en août.

Or, il faut rappeler que, selon l'enquête du SRED¹, la majorité des parents (57%) ne désire pas diminuer la pause estivale. Les familles sont même satisfaites à 81% de la répartition actuelle des vacances. Il convient de noter que cette enquête a été conduite en 2016, justement au moment où le calendrier prévoyait 13 semaines d'école de suite, entre Pâques et l'été, ce qui reste une situation extrême. D'aucuns relevaient que c'était long, que la fin de l'année scolaire s'étirait trop, et il était plausible d'imaginer que les réponses des parents seraient influencées par cette réalité. Cela ne semble toutefois pas avoir été le cas.

Ces chiffres ne sont d'ailleurs pas éloignés de ceux récoltés par le GAPP, il y a près de dix ans, au printemps 2009, dans le cadre d'un sondage sur l'horaire scolaire. Le questionnaire envoyé aux parents proposait une diminution des vacances et les parents ont refusé massivement cette éventualité (67,4% de non). Avec un taux de retour de 52% et 8529 réponses reçues (!), cet avis des parents recèle un poids certain².

¹ Service de la recherche en éducation (SRED), 7 décembre 2016, présentation à l'intention de la commission de l'enseignement, de l'éducation, de la culture et du sport

² Groupement genevois des associations de parents d'élèves du primaire (GAPP), 22 juin 2009, conférence de presse

Pourquoi prendre le risque de tout chambouler ?

La question de la répartition des vacances scolaires n'est pas nouvelle. L'idée de vouloir mieux équilibrer les périodes de relâches et celles d'enseignement paraît de prime abord légitime et refait régulièrement surface. Ainsi, la commission de l'enseignement, de l'éducation, de la culture et du sport a traité abondamment ce sujet au fil des objets déposés durant les diverses législatures. Quelle que soit la raison principale invoquée pour justifier la proposition de changement – besoins des familles, attention des élèves, rythmes chronobiologiques, continuité de l'enseignement, etc. – le constat final est le même : une modification même modeste, ciblée et *a priori* raisonnable des vacances (comme celle de vouloir réduire les semaines d'école entre Pâques et l'été) implique dans les faits un changement de tout le système. Et après avoir tourné et retourné la question dans tous les sens, examiné tous les scénarios, tenté de prendre en compte les intérêts de tous les acteurs, la conclusion qui s'impose est souvent celle qui consiste à ne rien changer... ce qui est le cas depuis 1976. Il faut croire que les modalités arrêtées il y a plus de 40 ans ne sont pas si mauvaises, vu qu'elles se sont maintenues avec les nouvelles générations.

8 semaines de vacances en été : ni trop, ni trop peu

Cela dit, il faut aussi rappeler qu'en 1976 justement, avec la nouvelle répartition, les élèves genevois ont déjà perdu une semaine de vacances durant l'été. En enlever à nouveau une – réduire les vacances d'été à 7 semaines – reviendrait à organiser la rentrée scolaire vers la mi-août. En effet, la motivation de la proposition actuelle vient du constat que la période d'école qui suit les vacances de Pâques est parfois trop longue. Il ne s'agit donc pas de retarder le début de la pause estivale et de finir l'école en juillet. Cette rentrée – en quelque sorte anticipée – au milieu du mois d'août, au-delà du fait que la pause serait raccourcie, n'est pas anodine. Si les semaines d'école peuvent paraître longues à l'approche de l'été et que la motivation des élèves au travail diminue, que dire des conditions dans lesquelles il faudrait étudier en plein mois d'août ? Sans avoir besoin de se référer au discours sur le réchauffement climatique, il est patent que les chaleurs – voire la canicule comme en 2018 – appartiennent davantage à la période estivale juillet-août qu'au mois de juin. Enseigner ou recevoir un enseignement dans des classes surchauffées est pénible – et il n'est pas rare de voir le thermomètre monter jusqu'à 35° durant les 8 semaines d'été, ou juste avant ou après. S'il faut faire la rentrée le 16 août et libérer dans la foulée les élèves parce que les conditions ne sont pas tenables, personne n'aura gagné grand-chose, et au pire les vacances auront été gâchées inutilement.

N'avoir que deux semaines entières de vacances en août ferait aussi fi d'une certaine réalité qui veut que bon nombre de familles choisissent de partir durant ce huitième mois de l'année, par tradition peut-être, mais aussi parce que cela correspond à une pause de l'activité dans bien des secteurs.

Par ailleurs, les travaux dans les écoles se déroulent, par la force des choses, essentiellement durant l'été. Et s'il y a un problème particulièrement prégnant dans la République, c'est bien l'entretien des bâtiments scolaires ! Comme en principe l'accès aux écoles est possible, pour le corps enseignant notamment, durant la première et la dernière semaine des vacances scolaires, il ne reste de fait plus que 6 semaines pour mener à bien des travaux parfois d'envergure. Ne laisser que 5 semaines aux entreprises réduirait la possibilité de conduire les réfections nécessaires pour assurer l'accueil des élèves et la qualité de l'enseignement.

Des changements non sans conséquence

Les nouveaux enseignants, eux, sont engagés au 1^{er} septembre. Et travaillent donc bénévolement au mois d'août, durant parfois 2 semaines (la semaine qui précède la rentrée et les premiers jours ou la première semaine lorsque l'année scolaire débute le 27 août, comme en 2018). Si la date de la rentrée est avancée encore d'une semaine, cela fera 3 semaines de bénévolat...

Enfin, il ne faut pas omettre que le calendrier scolaire influence ou dicte le rythme de l'activité de la société à bien des niveaux, à commencer peut-être par celle du parlement ! La programmation culturelle, les journaux, la télévision, les radios, le politique, etc. tiennent compte des vacances scolaires, évoluent en fonction des périodes de pause. Si la Tribune de Genève, par exemple, se réduit comme peau de chagrin en été (à peine 24 pages parfois), ce n'est pas parce que les élèves ne sont plus là pour la lire ! Non, c'est simplement que l'actualité est aussi un peu en veilleuse, parce que, simplement, tout le monde a besoin de se relâcher à certains moments. Les vacances profitent ainsi à l'ensemble, pas seulement aux élèves (ou à leurs profs !). Qui peut dire ce qu'il se passerait si cette grande respiration ne durait plus que 7 semaines ? Dans un monde déjà passablement dérégulé, quels sacrifices supplémentaires la suppression d'une semaine de vacances imposera-t-elle ? Sans « *les grandes vacances* », quels souvenirs Marcel Pagnol aurait-il eu à raconter ?

Une proposition qui n'a pas été éprouvée

Certes, la proposition de motion telle qu'amendée tient compte *in fine* des éléments recueillis par le SRED. Une forme de compromis se dessinerait ainsi, assez proche de l'avis des parents et du scénario qui, selon eux, aurait le moins d'impact sur les familles : diminuer d'une semaine les vacances scolaires d'été et de rallonger celles de Pâques d'autant.

Mais quel avis des parents retenir ? Celui qui préconise de ne rien changer, majoritaire, ou celui qui consiste à adopter le moins mauvais scénario si un changement est présenté comme plus ou moins inéluctable ? Il n'y a *a priori* pas de raison de trancher maintenant. Le département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse doit poursuivre la consultation qu'il mène, recueillir l'avis du corps enseignant, des associations professionnelles et syndicales – dont les positions, pour l'instant, sont partagées – et, plus largement, s'enquérir auprès de tous les partenaires ou secteurs qui, de près ou de loin (GIAP, FAsE, Cap Loisirs,...), sont concernés par la question des vacances scolaires. Ce dossier – pour autant qu'il y ait une volonté sérieuse de l'empoigner – ne peut pas aboutir dans la précipitation. Cela prendra donc du temps. A moins que ces initiatives ne visent en fait qu'à se rassurer sur le bien-fondé du statu quo...

Ensemble à Gauche vous invite donc à refuser cette proposition de motion.

Les vacances scolaires à Genève

Résultats d'une enquête auprès des familles

7 décembre 2016

Commission de l'enseignement, de l'éducation, de la culture et du sport

Alexandre Jaunin (coordinateur enquête, SRED)
Dominique Gros (directeur adjoint du SRED)



Service
de la recherche
en éducation

Département de l'instruction publique, de la culture et du sport

1

Introduction

I. Contexte et mandat de l'étude

- 1) Bref historique
- 2) Interpellations
- 3) Mandat et objectifs de l'étude
- 4) Méthodologie et recueil des données

II. Résultats de l'enquête

- 1) Difficultés d'organisation des familles
- 2) Avis des familles sur la répartition et la durée des vacances
- 3) Impacts d'une modification



Service
de la recherche
en éducation

Département de l'instruction publique, de la culture et du sport

2

Contexte et mandat de l'étude

1.1) Bref historique

- Dernière modification des vacances scolaires remonte à 1976.
- Motion (M3911) déposée en 1972 qui proposait d'introduire une semaine de vacances en février déduite des vacances d'été.
- Enquête menée en 1974 auprès des familles par le Service de la recherche sociologique (SRS) avec une analyse entre autres du point de vue des familles sur une nouvelle répartition des vacances scolaires⁽¹⁾.
- Les familles en 1974 étaient alors favorables à une semaine de vacances supplémentaire en février.
- Nouvelle répartition des vacances scolaires adoptée en 1976: passage d'une demi-semaine à une semaine entière en automne, introduction d'une semaine en février, réduction des vacances de Pâques de 15 à 10 jours et réduction des vacances d'été d'une semaine.

(1) Felder, D., Hutmacher, W., Perrenoud, P. (1975). Congés hebdomadaires et vacances scolaires. Consultation des familles. Genève : Service de la recherche sociologique, Cahiers n°9.



Service
de la recherche
en éducation

Département de l'instruction publique, de la culture et du sport

3

Contexte et mandat de l'étude

1.2) Interpellations

- Début 2013, les trois associations de parents d'élèves de l'enseignement obligatoire et postobligatoire (GAPP, FAPECO, FAPPO) adressaient un courrier au DIP demandant une meilleure prise en compte pour les élèves des recherches sur les rythmes chronobiocronopsychologiques qui préconisent notamment des "vacances d'été organisées sur 6 semaines".
- Déposée en juin 2013, la motion (M2151) - *Pour des vacances scolaires genevoises plus équilibrées (Bon pour les enfants, les parents et les enseignants. Bon pour Genève)* - invitait le Conseil d'Etat à étudier une nouvelle répartition des vacances scolaires en considérant : une réduction des vacances d'été d'une ou deux semaines, une semaine de vacances supplémentaire en octobre, une augmentation de la durée des vacances de Pâques et des vendredis de congé à la suite des jeudis fériés (Ascension et Jeûne genevois).
- Début avril 2016, une autre motion (M2328) - *Des vacances de printemps plutôt que des vacances de Pâques* - était déposée et invitait le Conseil d'Etat, dans la perspective de mieux répartir les périodes de travail et de repos, à fixer une semaine de vacances scolaires au printemps, décalquée de la date des fêtes de Pâques, fluctuante.



Service
de la recherche
en éducation

Département de l'instruction publique, de la culture et du sport

4

Contexte et mandat de l'étude

1.3) Mandat et objectifs de l'étude

- Mandat de la Secrétaire générale du DIP pour préparer et mener une enquête auprès d'un échantillon représentatif de parents d'élèves de l'enseignement public obligatoire et secondaire II devant permettre de dégager les tendances concernant l'opinion des familles genevoises quant à une nouvelle répartition des vacances scolaires
- Cette étude a pour objectifs (i) d'appréhender les difficultés des familles quant à l'organisation des vacances scolaires, (ii) de connaître l'opinion des familles quant à la répartition actuelle des vacances scolaires et (iii) de connaître les préférences des familles quant à une nouvelle répartition des vacances scolaires.

Ce que font les enfants pendant les vacances scolaires, c'est-à-dire les pratiques des familles en ce qui concerne notamment la prise en charge extrafamiliale pendant les vacances, n'est pas abordé lors de cette enquête. Cet aspect a fait l'objet d'une étude récente réalisée en 2014.

http://www.ville-geneve.ch/fileadmin/public/Departement_5/Documents_d_actualite/Rapport-prise-charge-extrascolaire-enfants-genevois-2014.pdf



Service
de la recherche
en éducation

Département de l'instruction publique, de la culture et du sport

5

Contexte et mandat de l'étude

1.4) Méthodologie et recueil des données

- Enquête mixed mode auprès d'un échantillon représentatif d'au-moins 2'000 familles, les familles ont pu répondre soit en ligne via un accès sur Internet (75%), soit par téléphone (25%)
- Champ : familles résidant dans le canton de Genève et ayant au moins un enfant de moins de 18 ans scolarisé dans l'enseignement obligatoire publique ou suivant une formation secondaire II plein-temps dans une école secondaire publique au moment de l'enquête.
- Le relevé des informations a été assuré par un Institut de recherche (Institut LINK).
- La prise d'information s'est déroulée sur 6 semaines, de début mai à mi-juin 2016.
- L'enquête a reçu globalement un très bon accueil de la part des familles, le taux de refus a été très bas (4%) et au final plus de 2'500 familles ont répondu à l'enquête.



Service
de la recherche
en éducation

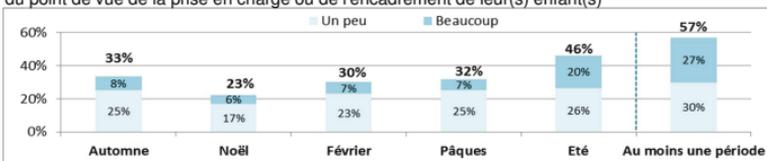
Département de l'instruction publique, de la culture et du sport

6

Résultats de l'enquête

2.1) Difficultés d'organisation des familles

Figure 1. Part des familles ayant des difficultés d'organisation pendant les vacances scolaires du point de vue de la prise en charge ou de l'encadrement de leur(s) enfant(s)



Source : Enquête sur la répartition des vacances scolaires dans le canton de Genève – SRED / mai 2016

→ Plus de la moitié des familles genevoises mentionnent au moins une période de vacances scolaires qui leur pose des difficultés d'organisation pour la prise en charge ou l'encadrement de leur(s) enfant(s), les vacances d'été étant la période qui pose le plus de difficultés.

→ L'activité professionnelle de la mère, le nombre de semaines de vacances des parents actifs professionnellement, l'existence ou non de possibilités d'aménagement de l'horaire professionnel, l'âge des enfants, le niveau de formation de la mère sont autant de facteurs qui ont une influence sur l'ampleur des difficultés rencontrées.

→ Les familles rencontrent trois types de difficultés, celles liées aux activités encadrées existantes (places, durée, adéquation avec intérêts des enfants, qualité de l'encadrement, coût, anticipation), celles relatives au travail des parents (durée des vacances, calendrier, horaire de travail) et enfin celles concernant les familles elles-mêmes (problèmes de synchronisation des vacances de toute la famille, équilibre à trouver pour les enfants entre repos et activité, sollicitation de la famille proche).



Service
de la recherche
en éducation

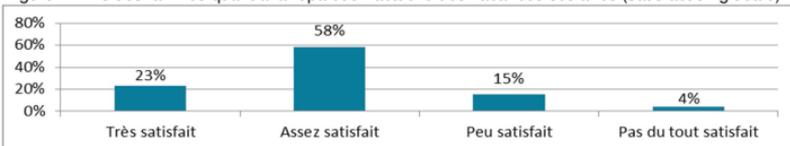
Département de l'instruction publique, de la culture et du sport

7

Résultats de l'enquête

2.2) Avis des familles : répartition actuelle des vacances

Figure 2. Avis des familles quant à la répartition actuelle des vacances scolaires (satisfaction globale)



Source : Enquête sur la répartition des vacances scolaires dans le canton de Genève – SRED / mai 2016

→ La plupart des familles (81%) sont globalement satisfaites de la répartition actuelle des vacances scolaires.

→ La durée de la période d'école entre les vacances scolaires de Pâques et celles d'été est adéquate pour la majorité des familles (59%).

→ Les principales raisons évoquées par les familles peu ou pas du tout satisfaites (18%) concernent le rythme des vacances scolaires, pas assez régulier selon elles, avec des vacances de Pâques qui tombent souvent trop tôt. Elles citent aussi des vacances d'été trop longues et des petites vacances trop courtes.



Service
de la recherche
en éducation

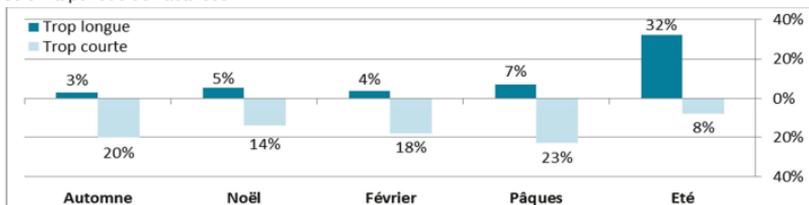
Département de l'instruction publique, de la culture et du sport

8

Résultats de l'enquête

2.2) Avis des familles : durées des différentes périodes de vacances

Figure 3. Part des familles trouvant la durée des vacances scolaires trop courte ou trop longue, selon la période de vacances



Source : Enquête sur la répartition des vacances scolaires dans le canton de Genève – SRED / mai 2016

- La durée des différentes périodes de vacances scolaires est aussi adéquate pour la majorité des familles (entre 60% et 80%), celle des vacances d'été l'étant le moins.
- Les familles de nationalité suisse sont légèrement surreprésentées parmi les familles trouvant la durée des vacances d'été trop longue.



Service
de la recherche
en éducation

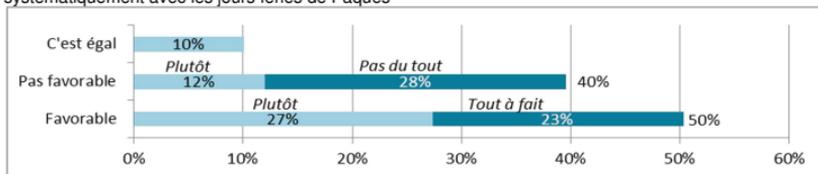
Département de l'instruction publique, de la culture et du sport

9

Résultats de l'enquête

2.2) Avis des familles : des vacances de Pâques ou de Printemps ?

Figure 4. Avis des familles sur la possibilité que les vacances de Pâques ne coïncident plus systématiquement avec les jours fériés de Pâques



Source : Enquête sur la répartition des vacances scolaires dans le canton de Genève – SRED / mai 2016

- La moitié des familles sont favorables à ce que les vacances scolaires de Pâques ne coïncident plus systématiquement avec les fêtes de Pâques.



Service
de la recherche
en éducation

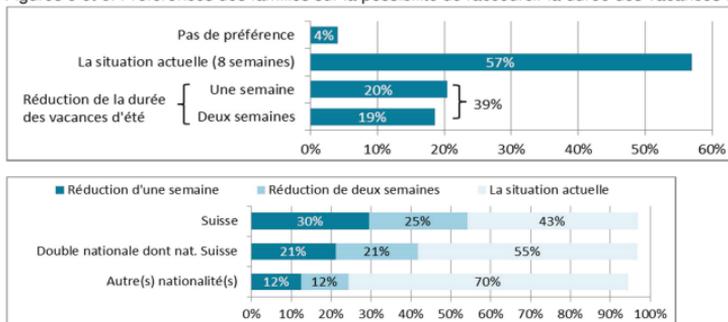
Département de l'instruction publique, de la culture et du sport

10

Résultats de l'enquête

2.2) Avis des familles : des vacances d'été plus courtes ?

Figures 5 et 6. Préférences des familles sur la possibilité de raccourcir la durée des vacances d'été



Source : Enquête sur la répartition des vacances scolaires dans le canton de Genève – SRED / mai 2016

- La majorité des familles (57%) ne souhaitent pas réduire la durée des vacances scolaires d'été (en particulier les familles de nationalité étrangère (70%))
- La majorité des familles de nationalité suisse (55%) souhaitent réduire la durée des vacances scolaires d'été.



Service
de la recherche
en éducation

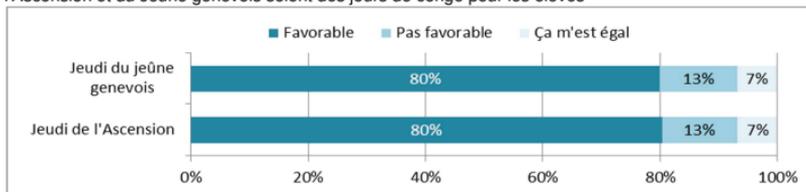
Département de l'instruction publique, de la culture et du sport

11

Résultats de l'enquête

2.2) Avis des familles : faire le pont après les jeudis fériés (Jeûne genevois et Ascension) ?

Figure 7. Avis des familles sur la possibilité que les vendredis qui suivent les jeudis fériés de l'Ascension et du Jeûne genevois soient des jours de congé pour les élèves



Source : Enquête sur la répartition des vacances scolaires dans le canton de Genève – SRED / mai 2016

- La plupart des familles (80%) souhaitent que les vendredis qui suivent les jeudis fériés (Ascension, Jeûne genevois) soient des jours de congé pour les élèves.



Service
de la recherche
en éducation

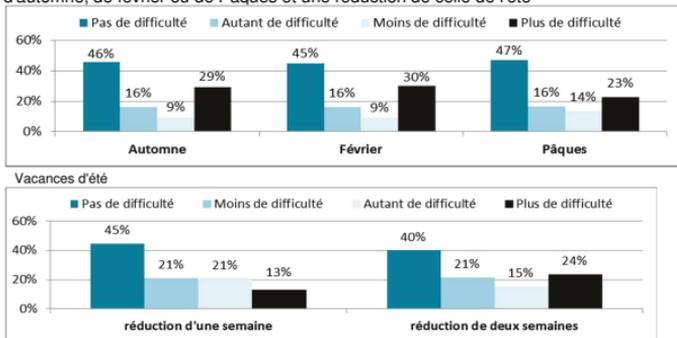
Département de l'instruction publique, de la culture et du sport

12

Résultats de l'enquête

2.3) Impact pour les familles : modification de la durée des périodes de vacances scolaires

Figures 8 et 9. Impact pour les familles sur l'organisation des vacances, du point de vue de l'encadrement de leur(s) enfant(s), dans le cas d'une augmentation de la durée des vacances d'automne, de février ou de Pâques et une réduction de celle de l'été



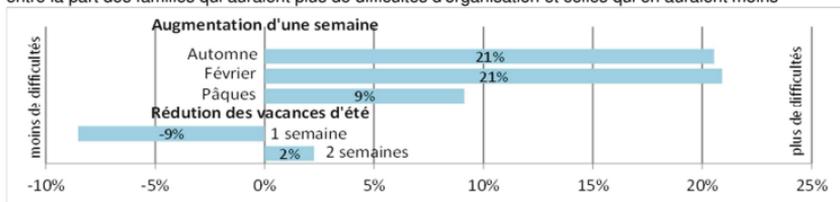
→ Si la durée des vacances d'automne, de février ou de Pâques était augmentée, entre 20 et 30% des familles pensent qu'elles auraient plus de difficultés à organiser l'encadrement de leurs enfants.

Source : Enquête sur la répartition des vacances scolaires dans le canton de Genève – SRED / mai 2016

Résultats de l'enquête

2.3) Impact pour les familles : modification de la durée des périodes de vacances scolaires

Figure 10. Impact pour les familles d'une modification des périodes de vacances scolaires: différences entre la part des familles qui auraient plus de difficultés d'organisation et celles qui en auraient moins



Source : Enquête sur la répartition des vacances scolaires dans le canton de Genève – SRED / mai 2016

- La réduction de la durée des vacances scolaires d'été causerait moins de difficultés aux familles si elle était d'une semaine plutôt que de deux.
- La formule qui aurait le moins d'impact sur les familles serait la réduction d'une semaine des vacances scolaires d'été et un allongement d'une semaine des vacances scolaires de Pâques.

→ Publication du rapport janvier 2017

MERCI DE VOTRE ATTENTION

QUESTIONS ?



Service
de la recherche
en éducation

Département de l'instruction publique, de la culture et du sport

Date de dépôt : 7 janvier 2019

RAPPORT DE LA SECONDE MINORITÉ

Rapport de M^{me} Marjorie de Chastonay

Mesdames et
Messieurs les députés,

L'exposé des motifs de cette motion, bien que déposée pendant une période électorale, met en lumière la question du calendrier des vacances scolaires. Il s'agit d'une thématique complexe englobant une multitude de considérations et d'acteurs. En Suisse, le nombre de jours de vacances est à peu près équivalent dans les 26 cantons. En revanche, l'organisation des temps de repos (vacances) est très différente¹.

A Genève, les dernières modifications des vacances scolaires datent de 1976. Il y a 43 ans ! Il s'agissait de la motion M 3911² qui proposait d'introduire une semaine de vacances en février déduite des vacances d'été. Ce qui fut fait. Puis, la motion M 2151³ est déposée en juin 2013, intitulée Pour des vacances scolaires genevoises plus équilibrées (Bon pour les enfants, les parents et les enseignants. Bon pour Genève). Elle invitait le Conseil d'Etat à étudier une nouvelle répartition des vacances scolaires. Elle fut refusée par le Grand Conseil en 2015. Ensuite, la motion Verte M 2328⁴ datant d'avril 2016, intitulée Des vacances de printemps plutôt que des vacances de Pâques, invitait le Conseil d'Etat, dans la perspective de mieux répartir les périodes de travail et de repos, à fixer une semaine de vacances scolaires au printemps, décollée de la date des fêtes de Pâques, fluctuante.

¹ Source : CDIP/IDES, Enquête auprès des cantons, <http://www.cdip.ch/dyn/11707.php>. Réalisation du tableau : SRED (2016), p. 15.

² *Motion 3911 sur les vacances scolaires d'hiver*, 10 novembre 1972. Voir Annexe 1, p. 41, Les vacances scolaires à Genève – Résultats d'une enquête auprès des familles, Alexandre Jaunin, Janvier 2017, Service de la recherche en éducation (SRED).

³ *Motion 2151 pour des vacances scolaires genevoises plus équilibrées*, 11 juin 2013, <http://ge.ch/grandconseil/data/texte/M02151.pdf>

⁴ *Motion 2328 pour des vacances de printemps plutôt que des vacances de Pâques*, 5 avril 2016, <http://ge.ch/grandconseil/search?search=2328>

Finalement, la motion M 2376⁵ vient grandir les rangs, sans franchement inventer la poudre puisqu'on observe dans les motions précédentes les mêmes propositions, mais ces dernières étaient augmentées d'une vision plus large sur le calendrier scolaire. Cette motion 2376 propose des vacances de Pâques plus longues et des ponts. Amendée⁶ en commission afin d'obtenir une majorité et donc un compromis, elle ne satisfait pas les Verts qui ont tout essayé pour qu'une large consultation ait lieu au préalable. Mais pourquoi donc ?

Tout simplement parce que cette consultation n'a pas encore eu lieu ou encore parce qu'elle prendra du temps et demandera une somme importante de travail qu'il faudrait anticiper avant toute décision. Les Verts souhaitent des discussions sérieuses entre le DIP et tous les partenaires. Ils considèrent qu'elle est fondamentale à la compréhension holistique de la problématique mais aussi parce que la société s'est fortement modifiée et que les enjeux qui découleraient d'une telle concertation ne sont pas anodins, mais bien fondamentaux.

Les enjeux sont importants car ils touchent la société dans son ensemble. Cependant, pour les Verts, les enjeux concernent prioritairement les élèves, et en particulier, leurs besoins ainsi que les rythmes d'apprentissages. L'école inclusive en fait partie.

Si les Verts ont souhaité rédiger ce rapport de minorité, c'est parce qu'ils ne sont pas satisfaits par les travaux conclus en commission. En effet, la vision verte de l'école est de répondre aux besoins des enfants. Or, même si la majorité de la Commission a opté pour le soutien de la motion 2376, cela ne répond pas encore de manière satisfaisante aux besoins des élèves. La motion 2376 satisfait une catégorie de parents d'élèves qui souhaitent faire les ponts et partir en vacances ainsi qu'un prolongement des vacances de Pâques (2 semaines au lieu de 10 jours) et un raccourcissement des vacances d'été, en commençant la rentrée scolaire une semaine plus tôt.

⁵ *Motion 2376 pour des vacances de Pâques plus longues et des ponts*, 13 mars 2017, <http://ge.ch/grandconseil/data/texte/M02376.pdf>

⁶ « ...en :

- fixant les vacances de Pâques à partir du Vendredi Saint, suivi de deux semaines complètes ;
- accordant congé aux élèves le vendredi qui suit le jeudi de l'Ascension ;
- réduisant d'une semaine la durée des vacances d'été (rentrée une semaine plus tôt). »

Cette motion ne répond ni aux recherches scientifiques qui préconisent notamment :

- des vacances d’été organisées sur 6 semaines ;
 - un rythme d’apprentissages de 7 à 8 semaines ;
 - suivi d’un rythme de repos de 2 semaines ;
- et ceci en alternance : 8 – 2 – 8 etc. ;

ni aux demandes des associations de parents d’élèves de l’enseignement obligatoire et postobligatoire datant de 2013, appelées autrefois, GAPP, FAPECO, FAPPO et nommées aujourd’hui : FAPEO et FAPPO de prendre en considération l’évolution de la recherche en neurosciences. « Pour l’année scolaire, le consensus des chercheurs en chronobiologie se fait sur une alternance stricte de 7 semaines de classes suivies de 2 semaines de vacances (...). »⁷.

Cette motion n’offrira pas non plus le pont du Jeûne genevois.

Cette demande de répondre aux besoins des élèves en priorité, les Verts ont tenté d’y répondre en partie avec la Motion M 2328 – Des vacances de printemps plutôt que des vacances de Pâques. Cependant, après un gel en commission (pour des raisons d’enquête auprès des familles en cours), après une multitude de tergiversations et une tentative de la part du DIP de rassembler quelques associations pour prendre la température, cette motion a été retirée. Pourquoi ? Le retrait de la motion 2328 est lié aux conséquences du refus de la commission et du département de geler à nouveau la motion dans le but d’attendre la large consultation. Enfin, la motion 2328 a été liée à la motion 2376, sur proposition du DIP.

Les Verts ont donc retiré leur motion et ont espéré en vain, voir surgir une vaste consultation concernant le calendrier scolaire. Il s’agissait donc d’ » un signal pour l’ouverture sans attendre d’une vaste consultation. »⁸ Il n’a pas eu lieu. Or, les Verts souhaitent véritablement prendre en considération tous les acteurs de la société afin d’obtenir un avis objectif sur un éventuel changement via une large consultation et ceci, avant le vote du Grand Conseil. La commission ainsi que le département ont souhaité faire l’inverse ce qui est un non-sens. Pourquoi ? Parce que l’ampleur de la consultation ou

⁷ « Pour une organisation du temps scolaire favorable aux élèves », Colin Fillaudeau, p. 2.

⁸ « Les parents pour six semaines en été », Rachad Armanios, Le Courrier, 7 novembre 2018 : <https://lecourrier.ch/2018/11/07/les-parents-pour-six-semaines-en-ete/>

de l'éventuel changement du calendrier scolaire ne peut se faire chaque année. Le DIP l'a appelé en commission et dans les médias.

Que pensent les principales personnes concernées ?

Elèves

Prenons pour commencer le point de vue des élèves. Il n'est pas habituel de leur demander leur avis car notre fonctionnement se focalise sur l'avis des adultes, mais une consultation participative des élèves du primaire, du secondaire I et II pourrait être intéressante. Il n'en existe pas. Ils n'ont pas leur mot à dire et nous le déplorons.

A la question posée par une députée PDC de savoir si le bien-être des enfants a été investigué, M^{me} Carrard, secrétaire générale adjointe au DIP, répond que cela n'était pas l'objet de l'enquête soumise aux parents⁹.

Il faut dès lors se tourner vers les adultes qui les côtoient, toute la journée, les enseignants. Que pensent les enseignants d'une éventuelle refonte du calendrier scolaire ?

Enseignants (UNION¹⁰, FAMCO¹¹, SPG¹²) et associations de parents d'élèves

Il faut distinguer les groupes d'enseignants qui ont consulté leurs troupes depuis plusieurs années¹³, ceux qui sont d'accord sur le fond mais tergiversent encore sur les études en chronobiologie (FAMCO) et ceux qui ne souhaitent pas s'engager dans le débat (SPG).

⁹ Voir l'enquête : « *Les vacances scolaires à Genève – Résultats d'une enquête auprès des familles* », Alexandre Jaunin, Janvier 2017, Service de la recherche en éducation (SRED) et procès-verbal N°7 du 12 septembre 2018.

¹⁰ Union du corps enseignant secondaire genevois (UCESG) : association professionnelle représentant les enseignants du secondaire II (postobligatoire). <https://union-ge.ch/>

¹¹ Fédération des associations des maîtres du CO (FAMCO) : association professionnelle représentant les enseignants du secondaire I (obligatoire). <http://www.famco-ge.ch/>

¹² Société pédagogique genevoise (SPG) : association professionnelle représentant les enseignants du primaire (obligatoire). <https://spg-syndicat.ch/>

¹³ Voir résultats de la consultation dans Annexes : Rythmicité du temps scolaire, UNION, 29 août 2017.

L'UNION s'est exprimée sur le calendrier scolaire en novembre 2017¹⁴ et elle s'est également associée aux associations de parents d'élèves de l'enseignement obligatoire (FAPEO)¹⁵ et du postobligatoire (FAPPO)¹⁶ afin de prendre une position commune au travers d'un document intitulé « Rythmicité des périodes d'apprentissages à Genève : Calendrier des vacances scolaires. »¹⁷ La FAPEO a également pris position dans son journal de rentrée¹⁸, distribué à tous les parents d'élèves de l'enseignement obligatoire lors de la rentrée 2018-2019. Il ressort de ces documents que :

Il est grand temps d'agir !

Cela fait plusieurs années que la position des parents d'élèves et des enseignants du secondaire II est arrêtée. En effet, ces derniers attendent depuis 2012 une discussion à propos du calendrier des vacances scolaires. « En 2010 déjà, à la suite des discussions sur le mercredi matin d'école une prise de conscience a eu lieu parmi les associations et services présents. »

Rythmes d'apprentissages des élèves et rythmes d'enseignement :

« Le calendrier scolaire n'a pas été construit en fonction des rythmes d'apprentissages des élèves. Ce calendrier n'a pas été construit en fonction des rythmes d'enseignements ou des recherches à propos des apprentissages, du développement des enfants et des jeunes, mais a été construit de manière empirique depuis des décennies. Les temps de pauses scolaires ont été déterminés en fonction des besoins de l'économie, de l'agriculture et des finances de l'Etat. »

Inégalité des chances :

Le déséquilibre actuel des rythmes scolaires « augmente l'inégalité des chances par des difficultés d'adaptation aux changements de rythmes, notamment pour les élèves les plus fragiles. »

« Tout comme les rythmicités hebdomadaires ont leur importance, une cohérence des rythmes annuels est démontrée. Les périodes d'enseignements

¹⁴ « Les enseignants pour la refonte du calendrier scolaire », UNION INFO express, novembre 2017.

¹⁵ Fédération des associations de parents d'élèves de l'enseignement obligatoire (FAPEO), donc du primaire et du secondaire I, <https://www.fapeo.ch/>

¹⁶ Fédération des associations de parents d'élèves du postobligatoire (FAPPO), donc du secondaire II, <http://fappo.ch/>

¹⁷ « Rythmicité des périodes d'apprentissages à Genève – Calendrier des vacances scolaires », position commune FAPEO, FAPPO et UNION, novembre 2017.

¹⁸ FAPEO infos, *Les grands défis de l'école*, N°3 / Automne 2018.

devraient alterner plus harmonieusement avec les périodes de vacances. » C'est justement ce que proposait la motion Verte M 2328.

Toutes les études sur les rythmes d'enseignement annuels concluent « au fait que l'organisation des temps d'enseignement à une incidence sur le travail et les résultats scolaires ».

La FAPEO propose donc de « raccourcir les deux mois d'été à six semaines, de doubler la semaine d'octobre, et, enfin, de faire passer celle de printemps à deux semaines tout en la découplant du congé fluctuant de Pâques, le vendredi et le lundi pascaux étant maintenus fériés. Nul besoin de la rallonger la semaine de février puisqu'elle suit de peu les deux semaines de Noël, précise Anne Thorel Ruegsegger ».¹⁹

En ce qui concerne la FAMCO et la SPG, il reste des divergences quant au bien-fondé de ces études et sur la pertinence de lancer un débat sur le calendrier scolaire alors que d'autres enjeux tout aussi importants concernent l'école. Et pourtant, « les recherches en chronobiologie remontent aux années 80 et leurs résultats ont été confirmés depuis par des scientifiques tiers, des pédopsychiatres, etc. (...) »²⁰ Quant à la SPG, celle-ci renonce à s'avancer sur ce dossier car le rythme défendu par la FAPEO « ne fait pas l'unanimité scientifique », selon la présidente Francesca Marchesini. « La SPG veut aussi rester en retrait par crainte d'être encore accusée de se plaindre à propos des vacances des enseignants. »²¹

Enfin, dans cet article, M^{me} Thorel Ruegsegger, présidente de la FAPEO, dit relayer le constat d'abord fait par des enseignants, celui des périodes de grande fatigue des élèves, surtout à l'approche des vacances d'été, puisque depuis Pâques, il y a parfois jusqu'à treize semaines d'école. Ce que je confirme également.

¹⁹ « *Les parents pour six semaines en été* », Rachad Armanios, Le Courrier, 7 novembre 2018 : <https://lecourrier.ch/2018/11/07/les-parents-pour-six-semaines-en-ete/>

²⁰ « *Pour une organisation du temps scolaire favorable aux élèves.* », Colin Fillaudeau.

²¹ « *Les parents pour six semaines en été* », Rachad Armanios, Le Courrier, 7 novembre 2018 : <https://lecourrier.ch/2018/11/07/les-parents-pour-six-semaines-en-ete/>

Département (DIP) et enquête SRED

Le Département a demandé une étude au Service de la recherche en éducation (SRED)²², suite aux appels des associations et aux motions en cours. Un sondage a été effectué en mai-juin 2016 auprès d'un échantillon de 2000 familles. Les Verts déplorent que l'enquête se focalise en priorité sur les vacances plutôt que sur les rythmes scolaires tels que mentionnés dans l'exposé des motifs de notre M 2328.

En janvier 2017, suite à la parution de cette étude, la FAPEO avait réagi : « forte d'une étude du SRED montrant qu'une majorité des familles était satisfaite du calendrier actuel, Anne Emery-Torracinta, cheffe du DIP, avait exclu toute réforme, si ce n'est l'éventuelle introduction de ponts lors du Jeûne genevois et de l'Ascension. »²³

La position de la FAPEO, FAPPO et UNION telle que présentée ci-dessus et résumée ainsi : « Les fédérations de parents et d'enseignants voient dans ces résultats une insatisfaction globale qui va de l'appréciation des vacances d'été trop longues à une difficulté de savoir ce qui est bénéfique aux élèves. Il s'agit avant tout pour elles de se demander ce qui serait le plus profitable pour les élèves et leurs apprentissages. En un mot, quelles sont les rythmicités les plus adéquates ? »²⁴

Les Verts constatent que, certes, l'étude du SRED met en exergue certains aspects intéressants tels que la question des ponts, mais elle ne pose pas les bonnes questions. Cette étude a le mérite d'ouvrir à nouveau le débat mais se pose alors la question de la représentativité et de l'information des familles interrogées. Ont-elles été informées des enjeux et des notions telles que la chronobiologie et chronopsychologie ? Ont-elles connaissance de tous les éléments pour pouvoir répondre à cette enquête ? Durant les discussions de la commission, nous nous apercevons qu'il n'en est rien.

Plusieurs séances de « groupes de travail », organisées par le DIP (2-3 en 20 mois) ont eu lieu depuis, avec les représentants des parents et enseignants, mais les travaux ont été suspendus pour attendre que le parlement se prononce sur la motion restante (M 2376) relative aux congés.

Selon le porte-parole du DIP, Pierre-Antoine Preti, une fois les travaux parlementaires achevés (normalement avant la fin de l'année), « si un changement du calendrier était envisagé, une très large consultation serait

²² *Les vacances scolaires à Genève – Résultats d'une enquête auprès des familles*, Alexandre Jaunin, Janvier 2017, Service de la recherche en éducation (SRED).

²³ « *Rythmicité des périodes d'apprentissages à Genève – Calendrier des vacances scolaires* », position commune FAPEO, FAPPO et UNION, novembre 2017.

²⁴ *Ibid.*

conduite auprès de tous les milieux concernés ». Il précise que le département « est ouvert à la possibilité de réduire les vacances d'été d'une semaine, afin d'améliorer la répartition des congés durant le reste de l'année. ». Sans toucher donc à la durée des vacances. « Une éventuelle réforme prendrait beaucoup de temps à être mise sur pied, prévient le DIP. »²⁵

Il ne s'agit pas d'une véritable consultation, selon les associations de parents. En effet, M^{me} Carrard précise que les « associations considèrent que l'enquête n'a pas été amenée aux gens de la juste manière, puisqu'ils n'étaient pas suffisamment informés au préalable sur les rythmes chronobiologiques notamment. »²⁶

L'idéal aurait été de pouvoir bénéficier d'une étude sérieuse pour montrer dans quels cas les enfants sont fatigués et dans quels cas ils ne le sont pas.²⁷ Les Verts attendent donc une consultation plus large.

L'enquête du SRED aurait pu aller plus loin, mais qu'elle aurait alors supposé une autre démarche, selon M^{me} Carrard. Elle propose une présentation des études scientifiques récentes. Quid ?

Les Verts considèrent l'étude faite par le SRED en janvier 2017 auprès de 2000 familles comme intéressante mais insuffisante en raison de son panel trop étroit et du manque d'explications complémentaires aux familles questionnées concernant les éventuels enjeux et/ou alternatives, d'où un biais et un manque d'objectivité. De surcroît, les pratiques des familles en ce qui concerne notamment la prise en charge extra-familiale pendant les vacances n'est pas abordée lors de cette enquête car, selon le DIP, une étude récente à ce sujet a déjà été réalisée par la Ville de Genève en 2014.

Ponts

Concernant les ponts, M. Almoman, représentant de l'UNION, auditionné en commission lors de l'étude la motion M 2328 avant qu'elle ne soit retirée, indique que « cela n'est pas une vraie question qui se pose dans leurs associations, car ils ne souhaitent pas de jours fériés supplémentaires. Pour l'ES II cela pose aussi des problèmes logistiques (...). »²⁸

²⁵ « Les parents pour six semaines en été », Rachad Armanios, Le Courrier, 7 novembre 2018 : <https://lecourrier.ch/2018/11/07/les-parents-pour-six-semaines-en-ete/>

²⁶ Voir p. 5, procès-verbal N°68 du 27 avril 2016.

²⁷ *Ibid.*

²⁸ Voir procès-verbal N°8 du 19 septembre 2018.

Les Verts considèrent que les ponts bénéficient surtout aux personnes qui ont les moyens de partir en vacances. Les ponts ne sont pas un enjeu pour les enfants. Ils sont donc inutiles aux enfants puisqu'en quatre jours, un enfant ne se repose pas suffisamment.

Par ailleurs, certaines personnes ne peuvent pas prendre le pont et les Verts se demandent ce qu'il adviendra pour ces enfants.

Il serait judicieux de penser à mettre en place des stages de remises à niveau et/ou du soutien pédagogique en vue de la rentrée scolaire pendant les vacances d'été si longues ou même pendant les ponts si ceux-ci devaient être octroyés. Bruno Suchaut, directeur de l'Unité de recherche pour le pilotage des systèmes pédagogiques du canton de Vaud émet aussi cette hypothèse à propos des inégalités sociales créées par la longueur des vacances : « Ces élèves sont probablement moins encadrés durant l'été et effectuent moins d'activités. (...) Proposer des stages de remise à niveau avant la rentrée et davantage d'activités culturelles dans les quartiers moins aisés » seraient des pistes à prendre en compte.

Chronobiologies et rythmes d'apprentissages : trimestre trop long – vacances d'été trop longues

L'idéal pour les Verts aurait été bien évidemment de trouver une majorité pour notre motion en commission (M 2328) car elle préconisait de déplacer les vacances de Pâques afin d'équilibrer le troisième trimestre.

En ce qui concerne les parents, « M. Almoman répond qu'ils collaborent avec la FAPEO et la FAPPO pour aller dans ce sens. Ils souhaitent même à long terme voir les vacances d'été diminuer au profit de vacances plus longues pendant l'année scolaire pour ne pas augmenter les écarts entre les catégories sociales. Il souligne qu'il a été montré que des pauses trop longues sont défavorables aux « éléments les plus fragiles ». (...) ».²⁹ En effet, « plus les vacances scolaires sont longues, plus les élèves oublieraient la matière apprise en cours d'année, selon plusieurs études. Ce phénomène serait plus prononcé chez les écoliers issus de milieux défavorisés, confirme le chercheur Bruno Suchaut, directeur de l'unité de recherche pour le pilotage des systèmes pédagogiques du canton de Vaud. »³⁰

« Les élèves sont moins forts après les vacances. Les oublis sont plus importants en mathématiques et ils augmentent avec la durée de la pause »,

²⁹ Voir p. 5 du procès-verbal N° 8 du 19 septembre 2018.

³⁰ « *De longues vacances scolaires creuseraient les inégalités entre écoliers* », La Matinale, RTS info, Salvatore Di Nolfi, 24 juillet 2018.

confirme Pascal Bressoux, Professeur en sciences de l'éducation à l'Université de Grenoble Alpes. (...) »³¹

Concernant les rythmes scolaires, M. Almoman précise « que plus les rythmes scolaires sont stables, plus les apprentissages gagnent en fluidité. Il transmet volontiers des études à ce sujet (...). » Enfin, sur les arguments de la chronobiologie, M. Almoman « précise que leur argument est purement pédagogique, pour une meilleure acquisition des connaissances. (...) » L'aspect pédagogique est à prendre en considération tout comme le bien-être des enfants.

Deux semaines de congé suivant sept à huit semaines de cours. Voilà la proposition de refonte du calendrier scolaire des associations de parents. Ce rythme d'apprentissage, plus régulier et plus harmonieux, est préconisé par les chercheurs en chronobiologie et en chronopsychologie.³² En effet, tout le monde s'accorde à dire que sept semaines de travail, puis deux de vacances seraient l'idéal. « Bruno Suchaut³³ souligne en revanche l'importance du rythme « des semaines de vacances en cours d'année. Les trimestres doivent être relativement équilibrés. Beaucoup d'études montrent aussi que les vacances en cours d'année doivent être suffisamment longues pour que les enfants puissent récupérer. Une semaine, souvent, c'est trop court. »³⁴ Je confirme ces constats, ajoutant qu'après la pause estivale, « nous passons beaucoup de temps à reprendre des notions oubliées durant ces trop longues vacances. »³⁵

Le professeur Huber Montagner, docteur ès sciences, professeur des universités, ancien directeur de l'INSERM, spécialiste reconnu des rythmes biopsychologiques des enfants et des jeunes affirme que « différentes données conduisent à proposer une année scolaire plus régulière, c'est-à-dire

³¹ « *Des vacances trop longues pénalisent les élèves défavorisés* », Caroline Zuercher, Tribune de Genève, 18 août 2018.

³² « *Rythmicité des périodes d'apprentissages à Genève – Calendrier des vacances scolaires* », position commune FAPEO, FAPPO et UNION, novembre 2017.

³³ Directeur de l'unité de recherche pour le pilotage des systèmes pédagogiques du canton de Vaud.

³⁴ « *De longues vacances scolaires creuseraient les inégalités entre écoliers* », La Matinale, RTS info, Salvatore Di Nolfi, 24 juillet 2018.

³⁵ « *Les parents pour six semaines en été* », Rachad Armanios, Le Courrier, 7 novembre 2018 : <https://lecourrier.ch/2018/11/07/les-parents-pour-six-semaines-en-ete/>

une alternance de sept semaines scolaires et deux semaines de vacances (...). »³⁶

Un temps suffisant de récupération peut aussi être octroyé aux enfants selon ces études, comme le souligne F. Testu, « (...) pour qu'ils soient bénéfiques et récupérateurs de la fatigue, les congés doivent durer deux semaines, l'une pour se déshabituer de son emploi du temps scolaire, l'autre pour se reposer ». ³⁷

Les Verts déplorent que la discussion sur la chronobiologie n'ait pas abouti en commission.

Ecole inclusive

En ce qui concerne l'école inclusive, les Verts considèrent que tout ce qui peut être amélioré, aménagé ou adapté afin d'améliorer les conditions d'apprentissages des élèves à besoins spécifiques, tout comme les autres élèves, doit être mis en place. De surcroît, cela ne coûte rien puisque le nombre de congés reste identique sur l'année entière. Ce n'est que la répartition qui changerait.

La réforme serait une question d'égalité des chances : « Les élèves qui ont de la facilité n'en sont pas pénalisés, contrairement aux autres, qui peinent à tenir sur la distance. Plus on monte dans les degrés, plus cette fatigue risque d'avoir des effets sur les examens certifiants de fin d'année et les résultats annuels. »³⁸

Selon la FAPEO, la prise en considération des rythmes chronobiologiques va « dans le sens des objectifs de l'école inclusive. Cela permettrait d'augmenter l'égalité des chances et favoriserait les mesures qui permettent de compenser les désavantages ou les difficultés rencontrées au fil du parcours de l'élève puisqu'il est admis que les rythmes inégaux pénalisent les parcours des élèves les plus fragiles. Une meilleure rythmicité donnerait plus de chances à tous les élèves de parvenir au terme de leur scolarité dans les meilleures conditions. »³⁹

³⁶ Revue Française de Pédagogie, Année 1984, Vol. 68, Numéro 1, pp.85-88 et Hubert Montagner in cafepedagogiques.net, avril 2010.

³⁷ In http://ekladat.com/hNRCucDgZdyEhr-MiwBctzLYNmU/sens_rythme.pdf, Testu, F., « *Qu'est-ce que le rythme biologique et le rythme psychologique ? Quelle différence entre le rythme de l'enfant et le rythme scolaire ?* ».

³⁸ « *Les parents pour six semaines en été* », Rachad Armanios, Le Courrier, 7 novembre 2018 : <https://lecourrier.ch/2018/11/07/les-parents-pour-six-semaines-en-ete/>

³⁹ FAPEO infos, *Les grands défis de l'école*, N°3 / Automne 2018.

La M 2328 souhaitait justement adapter le calendrier scolaire en diminuant la longueur du dernier trimestre.

Pour conclure, une pléthore d'arguments sont ressortis des discussions. Cela va des fériés judiciaires, aux travaux dans les écoles (il serait intéressant à ce sujet d'auditionner les responsables des bâtiments scolaires (RBS)), aux collaborations avec les communes, aux travaux administratifs du Département, aux traditions judéo-chrétiennes, au secteur économique saisonnier, à l'agriculture, aux finances de l'Etat, etc. Mais où se situent les enfants et les jeunes ? Où se trouvent la qualité des apprentissages et les conditions adéquates, voire optimales, de travail ? Où trouve-t-on la prise en considération de tous les élèves, favorisés, défavorisés, « neurotypiques » ou à besoins spécifiques ?

En tant qu'enseignante au primaire, sur le terrain à 100%, depuis une vingtaine d'années, côtoyant plus de 300 élèves par semaine, j'ose dire avec certitude qu'après la pause estivale, les enseignants passent beaucoup de temps à reprendre des notions oubliées durant des vacances que je trouve trop longues. Quant à la longueur des trimestres, il est certain que la fatigue s'installe lorsque la durée n'est pas adaptée. Voilà ce que la motion M 2328 voulait modifier, ou au moins, mettre en lumière afin d'aboutir à une large concertation.

Les Verts sont insatisfaits par la motion 2376 qui ne va pas jusqu'au bout du raisonnement et qui ne prend pas en considération :

- nos demandes réitérées en matière de large consultation ;
- les besoins des élèves ;
- les besoins des enseignants ;
- les études sur la chronobiologie et la chronopsychologie ;
- les revendications des associations de parents d'élèves depuis des années ;
- les revendications des fédérations d'associations d'enseignants depuis des années ;
- l'école inclusive ;
- la question de l'adaptation des loisirs ;
- les alternatives à trouver pour les élèves dont les parents ne pourraient pas prendre de pont ou durant les vacances d'été telles que remises à niveau et/ou soutien pédagogique.

Nous proposons qu'une vaste consultation soit menée. En effet, une multitude de questions sont soulevées et l'on peut en relever une, à savoir l'adaptation des loisirs. « Quelles que soient la répartition et la durée des

vacances, 57% des familles rencontrent des difficultés concernant l'encadrement de leurs enfants. Les vacances d'été, qui durent huit semaines, sont les plus compliquées à organiser pour 46% des parents. (...) Pour Anne Emery-Torracinta, l'offre extrascolaire devrait être adaptée afin de mieux correspondre aux besoins. Les camps de trois semaines ont de moins en moins de succès, tandis qu'une prise en charge à la journée, et non limitée à quelques heures, dans les centres aérés est de plus en plus sollicitée. »⁴⁰

La conseillère d'Etat neuchâteloise et directrice de la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP), Monika Maire-Hefti a bien compris que « (...) Pour les chercheurs, l'important est de ne pas oublier l'intérêt de l'enfant quand on parle calendrier et horaires scolaires. Leur plaidoyer résiste, toutefois, difficilement à l'épreuve du terrain. « Les élèves ont des rythmes dont nous devrions tenir compte, mais on ne le fait pas suffisamment ». »⁴¹

Les Verts souhaitent que les besoins des élèves soient pris en considération en tout premier lieu. Il reste trop de questions sans réponse et un manque de vision quant aux intérêts des élèves et donc de notre société.

Pour toutes ces raisons, les Verts s'opposeront à cette motion et vous demandent de la refuser afin qu'une grande consultation soit mise en œuvre le plus rapidement possible. Après 43 ans d'attente, il est temps d'agir !

⁴⁰ « A Genève, les parents sont satisfaits du calendrier des vacances scolaires », Le Temps, 17 janvier 2017.

⁴¹ « Des vacances trop longues pénalisent les élèves défavorisés », Caroline Zuercher, Tribune de Genève, 18 août 2018.